

# Circulaire de rentrée

## Année scolaire 2021- 2022

### CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

Rentrée des élèves	Jeudi 2 septembre 2021
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 22 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël	Du vendredi 17 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver	Du vendredi 4 février 2022 au lundi 20 février 2022
Vacances de printemps	Du vendredi 8 avril 2022 au lundi 24 avril 2022
Vacances d'été	Jeudi 7 juillet 2022

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Semaine de l'Ascension : les élèves auront classe le lundi 23 mai et le mardi 24 mai 2022.

### EQUIPE EDUCATIVE

Classe PS-MS	Enseignante : Mme Marie-Renée Libaud
Classe MS-GS	Enseignante : Mme Céline Raud-Moquard
Classe CP-CE1	Enseignante : Mme Cassandra Chataigner
Classe CE1-CE2	Enseignante : Mme Delphine Boisumeau
Classe CE2-CM1	Enseignante : Mme Caroline Poiraud
Classe CM1-CM2	Enseignants : M. Fabrice Fort (chef d'établissement) – Stéphane Ferand (remplacé jusqu'au 18/10 par Stéphanie Baboz)
Regroupement d'adaptation	Enseignante : Nathalie Carlier
Agents de Service	Mme Corinne Caillaud - Mme Sophie Salvador- Mme Angéline Delcourt

### ACCÈS À L'ÉCOLE – SORTIE DE L'ÉCOLE

Au vu des contraintes liées au contexte sanitaire, l'accès à l'école est susceptible d'être modifié dans l'année. Il convient donc de se rapporter au protocole en vigueur.

### HORAIRES

Jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi	
Arrivée à l'école	8h40 - 8h50
Classe	8h50 – 12h05
Interclasse	12h05 – 13h35
Classe	13h35 – 16h35
Départ de l'école	16h35 – 16h45

## HORAIRES DE CLASSE

Afin de bien débiter la journée de classe et par respect pour les enseignants et les camarades, l'obligation de ponctualité est de rigueur, le matin et l'après-midi.

**Rappel : 8h50- 12h05 / 13h35 – 16h35**

L'école est ouverte le matin à **8h40** et l'après-midi à **13h25** (pour les élèves ne déjeunant pas à la cantine). Par mesure de sécurité, ne laissez pas vos enfants attendre seuls sur le trottoir ; si cette consigne n'est pas respectée, l'école ne pourra être tenue pour responsable. Merci de votre compréhension.

***Les parents qui autorisent leur enfant à sortir seul de l'école ne restent pas derrière le portail à l'attendre. Par mesure de sécurité, les concentrations de personnes sont à proscrire aux abords de l'école.***

## ASSIDUITÉ

L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans. Tout enfant scolarisé doit alors fréquenter régulièrement l'école de manière assidue. Avant cet âge, un élève inscrit en maternelle se doit de suivre les mêmes règles, par respect pour le travail des enseignants et pour pouvoir se donner des repères précis.

## ABSENCES

La famille doit en informer l'école le jour-même par mail sur l'adresse [direction@stehermine-stemarie.fr](mailto:direction@stehermine-stemarie.fr) et sur l'adresse de la classe ou en laissant un message sur le répondeur. Cela est consigné dans un registre consulté par l'Inspecteur de l'Education Nationale lors de ses visites. Les absences répétées et non justifiées seront signalées à l'Inspecteur de l'Education Nationale. Les vacances familiales doivent être prises en dehors du temps scolaire ; si cela devait se produire, l'information serait adressée à l'Inspecteur de l'Education Nationale par le biais d'un courrier rédigé par le soin des familles ; une copie sera transmise à l'école.

## SANTÉ

Un enfant malade (fiévreux) n'a pas sa place à l'école. L'équipe éducative n'est pas autorisée à donner des médicaments quels qu'ils soient à vos enfants. Si votre enfant suit un traitement médical, vous devez vous organiser pour qu'il prenne son traitement hors du temps scolaire, ou le garder à la maison. Seuls les enfants pris en charge dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé, suite à des troubles de la santé, pourront suivre leur traitement. Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin scolaire.

## COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Des réunions de classe auront lieu au cours des prochaines semaines. Ces réunions seront pour vous l'occasion de recevoir des informations et d'échanger sur le fonctionnement de la classe.

Pendant l'année scolaire, il vous sera également possible de demander des rendez-vous individuels. Les enseignants se tiendront à votre disposition en fonction de leurs disponibilités.

La majorité des communications se fera par voie électronique. Toutes les communications d'ordre général se feront par le biais de l'adresse [direction@stehermine-stemarie.fr](mailto:direction@stehermine-stemarie.fr) et les informations spécifiques de classe se feront à l'aide des adresses des enseignants :

Classe de Marie-Renée PS-MS	<a href="mailto:m.libaud@stehermine-stemarie.fr">m.libaud@stehermine-stemarie.fr</a>
Classe de Céline MS-GS	<a href="mailto:c.raudmoquard@stehermine-stemarie.fr">c.raudmoquard@stehermine-stemarie.fr</a>
Classe de Cassandra CP-CE1	<a href="mailto:c.chataigner@stehermine-stemarie.fr">c.chataigner@stehermine-stemarie.fr</a>

Classe de Delphine CE1-CE2	<a href="mailto:d.boisumeau@stehermine-stemarie.fr">d.boisumeau@stehermine-stemarie.fr</a>	
Classe de Caroline CE2-CM1	<a href="mailto:c.poiraud@stehermine-stemarie.fr">c.poiraud@stehermine-stemarie.fr</a>	
Classe de Fabrice CM1-CM2	<a href="mailto:f.fort@stehermine-stemarie.fr">f.fort@stehermine-stemarie.fr</a> <a href="mailto:s.ferand@stehermine-stemarie.fr">s.ferand@stehermine-stemarie.fr</a>	ou

## Réunions de classe

Les réunions de début d'année auront lieu :

- Pour la classe de Marie-Renée : le mardi 5/10 à 18h30
- Pour la classe de Céline : le lundi 4/10 à 18h30
- Pour la classe de Cassandra : le jeudi 7/10 à 18h30
- Pour la classe de Delphine : le lundi 27/09 à 18h30
- Pour la classe de Caroline: le mardi 28/09 à 18h30
- Pour la classe de Fabrice: le jeudi 30/09 à 18h30

Ces réunions seront l'occasion de vous présenter l'ensemble des contenus abordés en classe au cours de l'année ainsi que les différents projets qui seront réalisés. La présence de chaque famille est vivement conseillée. Ces rencontres seront des temps d'échanges pendant lesquels vous pourrez poser toutes vos questions.

## Décharge de direction

Le directeur de l'école sera en décharge de direction le vendredi. Stéphane Ferand assurera la classe de CM2 ce jour-là.

Si vous souhaitez contacter le directeur, veuillez privilégier la journée du vendredi. Merci.

Contact : - par téléphone : 02 51 28 81 77

- par mail : [direction@stehermine-stemarie.fr](mailto:direction@stehermine-stemarie.fr)

## CANTINE

Pour les enfants mangeant occasionnellement à la cantine, des bons d'inscription à remettre aux enseignants sont disponibles sur le site de l'école.